



# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 25 juin 2015 à 20h15**

---

**Présents** : M. TESSIER, Maire,  
Mme VANBOXSTAL, Mme ALLAIN, MM. NIGAY, NABONNE,  
MM. URCOURT, MARECHALLE, BRIAND, FORGET  
Mmes WULLAERT, LEGUENNEC, REGNIER, MENDY, MEYFROODT  
**Absents** : M. BERC procuration à M. TESSIER

**Secrétaire** : Mme ALLAIN

## **1/RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCPT**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de voter à nouveau compte tenu du renouvellement partiel du conseil municipal de Puiseux-le-Hauberger

- que suite à la répartition du nombre de délégués communautaires dans les communes de plus de 1000 habitants, s'appliquent les dispositions de l'article L 5211-6-2
- pour plusieurs communes dont celle d'ERCUIS le nombre de délégués est réduit de deux à **UN, sans possibilité de désigner un suppléant**

Monsieur le Maire explique aux membres que chaque conseil municipal concerné doit réélire son conseiller communautaire selon les dispositions prévues dans l'article L.5211-6-2

Monsieur le Maire, délégué communautaire sortant, propose sa candidature.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué communautaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue, élit :

→ en qualité de délégué communautaire : TESSIER Daniel

## **2/SUBVENTION RASED**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal :

Chaque année, la commune octroie la somme de 250 euros au RASED pour l'achat de matériel éducatif, de fournitures de bureau, de tests psychométriques etc..

*Un courrier de demande pour le même montant a été envoyé à la commune pour la rentrée 2015/2016 (soit 250 euros)*

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des voix pour l'attribution de cette somme au RASED pour la rentrée 2015/2016.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'horaire de la cérémonie : 11 heures au Monument aux Morts

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il sera nécessaire d'effectuer l'achat d'un camion pour les services techniques de la commune. Les conseillers donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour cet achat futur.

FIN DE SEANCE : 21H30